

DEC171939DR08

Décision portant nomination de Mme Anne-Marie FAUGERE aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR7374 intitulée « Interfaces Confinement Matériaux et Nanostructures » - ICMN.

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC142117DGDS du 18 décembre 2014 approuvant la création de l'unité UMR7374 intitulée « Interfaces Confinement Matériaux et Nanostructures » - ICMN, dont la directrice est Mme Sylvie BONNAMY,

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie option « sources radioactives scellées », délivré à Mme Anne-Marie FAUGERE le 26 septembre 2013 par IRSN ;

Vu l'avis favorable du conseil de laboratoire du 3 avril 2015,

DECIDE :

Article 1er : Nomination

Mme Anne-Marie FAUGERE, Ingénieur d'Etudes, est nommée personne compétente en radioprotection du 1^{er} janvier 2017 au 26 septembre 2018.

Article 2 : Missions¹

Mme Anne-Marie FAUGERE exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de Mme Anne-Marie FAUGERE sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

¹ [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]



Délégation Centre Limousin
Poitou-Charentes

www.cnrs.fr

3e avenue de la Recherche Scientifique
CS 10065
45071 Orléans Cedex 2

T. 02 38 25 52 00
F. 02 38 69 70 31

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

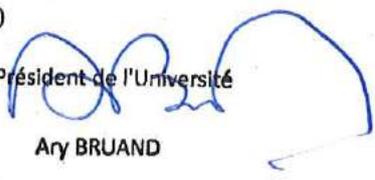
Fait à Orléans, le 20 juin 2017

La directrice d'unité
Sylvie BONNAMY


Sylvie BONNAMY
Directrice ICMN

ICMN / CNRS / UNIVERSITE
Interfaces, Confinement,
Matériaux et Nanostructures
1b rue de la Férollerie - CS40059
45071 ORLEANS Cedex 2
Tél. 02.38.25.53.79 - Fax 02.38.63.37.96

Visa du Président de l'Université d'Orléans
M. Ary BRUAND


Le Président de l'Université
Ary BRUAND

Date 04 juillet 2017

Visa du Délégué Régional du CNRS
M. Éric BUFFENOIR


Bl.

Date 18.07.17

Pour le délégué régional empêché,
l'adjointe au délégué régional,
Marion BLIN